

ÉCHOS DES SYNDICATS FO

FO LOIRE FOREZ AGGLO

S'appuyant sur une revendication des agents, les représentants FO, après avoir obtenu une augmentation de la participation financière de l'employeur aux chèques déjeuner, ont négocié une augmentation de la participation financière de l'employeur au contrat de prévoyance. Félicitations à eux !

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES 0 % D'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE

La réunion préparatoire au rendez-vous salarial dans la Fonction publique a tourné à un simulacre de négociations où les représentants de l'État, non contents de nous annoncer qu'il n'y aurait aucun dégel du point d'indice, ont été ouvertement méprisants en déclarant, à propos de la fin de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, que de toute manière les agents compenseront cette perte de pouvoir d'achat par un changement éventuel d'échelon en 2020 !

Le gouvernement veut nous faire croire que les fonctionnaires ont été revalorisés avec PPCR, alors qu'ils sont les premiers à savoir que cette mesure a été autofinancée par le transfert point/prime et la suppression de réduction de la durée d'échelon pour chaque agent durant sa carrière ! Les représentants de l'État ont annoncé ainsi déjà la couleur : jusqu'à la fin du processus PPCR aucune augmentation, c'est-à-dire... 2022, et cela sans aucune garantie qu'il y en aura par la suite !

FO a dénoncé ce simulacre et continue à porter nos revendications, car 18,7 % de perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000 et une destruction du service public, ce n'est plus tenable !

LA GRÈVE RECONDUCTIBLE GAGNE LES EHPAD

Après les urgences, le SAMU et les sapeurs-pompiers, les personnels des maisons de retraite ont été appelés à cesser le travail, une nouvelle fois, pour dénoncer le manque de moyens et une situation désastreuse.

FO a déposé le 23 septembre un préavis de grève qui court jusqu'au 23 octobre 2019. Une journée de mobilisation est également prévue le 15 octobre 2019, date à laquelle Myriam El Khomri doit rendre à la ministre de la Santé son rapport sur les métiers du grand âge.

Parmi ses revendications, FO exige la création immédiate de 40 000 postes supplémentaires dans l'objectif d'atteindre le ratio : 1 personnel pour 1 résident. Elle demande aussi des revalorisations de salaire, l'amélioration des conditions de travail ou encore l'augmentation des subventions, permettant la reconstruction ou la rénovation des établissements.

La conférence nationale des Ehpad et services à domicile qui s'est tenue le 5 septembre 2019 au siège de FO a dénoncé un manque d'effectif permanent ou une explosion des accidents et arrêts de travail, elle a été unanime sur l'absolue nécessité d'organiser la grève jusqu'à obtention des revendications.

De plus en plus de salariés se syndiquent !

Cela suppose, pour eux, le droit fondamental de pouvoir s'unir pour être plus fort et se faire respecter.

Le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.

C'est le rôle du syndicalisme tel que le conçoit Force Ouvrière.

Se syndiquer est un acte libre, volontariste et déterminé !

Télécharger notre bulletin d'adhésion sur notre site Internet, à l'adresse :

<http://www.fo-territoriaux42.fr/nous-rejoindre>

SITE WEB !

<http://www.fo-territoriaux42.fr>

Consultez le site des syndicats FO des services publics de la Loire

Groupement Départemental des Syndicats **FORCE OUVRIÈRE** SERVICES PUBLICS DE LA LOIRE



LA FORCE SYNDICALE

Bourse du Travail • Cours Victor Hugo • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 43 02 95 •

contact • fosp Loire@orange.fr • 06 32 78 94 30

ÉDITORIAL

Mes cher(e) s collègues,

Voici le deuxième volet de l'année que vous propose notre équipe de rédaction du journal du Groupement départemental Force Ouvrière.

Je tiens d'ailleurs à remercier particulièrement : Odile, Émeric, Jean-Paul, Jean-Claude et Michel qui nous proposent de l'information régulièrement par le biais de cette lettre, mais aussi sur le site internet « FO Territoriaux 42 ». C'est avec beaucoup d'engagement qu'ils répondent à l'une des missions principales d'un syndicat, qui est d'informer les salariés actifs et retraités sur leurs droits et leurs évolutions.

À ce titre, en novembre 2017, je vous annonçais dans cet édit, les préambules de la loi « Transformation de la Fonction publique ». Et bien après deux ans de discussions et de contestation la voilà applicable...

Nous vous présentons dans les pages suivantes les principales modifications liées à cette loi qui va vous toucher directement et rapidement vous les agents territoriaux des collectivités de la LOIRE. Une chose est sûre : elle va réduire les capacités des organisations à défendre collectivement les droits des agents publics, mais si vous avez besoin d'aide les syndicats FO Territoriaux seront là pour vous !

Nous vous proposons également un dossier sur la future réforme des retraites. FO s'est exprimée, dès l'origine, contre un régime universel par points

et a aussi indiqué qu'elle s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite. Nous entendons bien défendre et porter nos revendications, tant auprès du gouvernement que des employeurs, pour le maintien et l'amélioration de notre système de retraite et de ses régimes, trésor national que le monde nous envie, ce qu'a reconnu ouvertement notre Premier ministre !

J'aime bien cette phrase d'un ancien secrétaire général FO : « *Aujourd'hui plus qu'hier il nous faut résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux et ne pas accepter les attaques d'ampleur dont fait l'objet notre modèle social et républicain.* »

Car demain, estime notre nouveau secrétaire général, Yves Veyrier « *On parle des régimes spéciaux, mais ce qui va disparaître c'est le régime général de la Sécurité sociale.* »

Alors, n'hésitez pas à nous contacter si vous voulez nous rencontrer ou pour vous impliquer pour reconquérir et améliorer nos acquis parfois les plus fondamentaux.

Ne restez pas isolés, c'est nous qui construisons le futur et ensemble nous sommes plus forts !

Le Secrétaire départemental,
Philippe VIALARD



LOI SUR LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION ~~MORT~~ PUBLIQUE



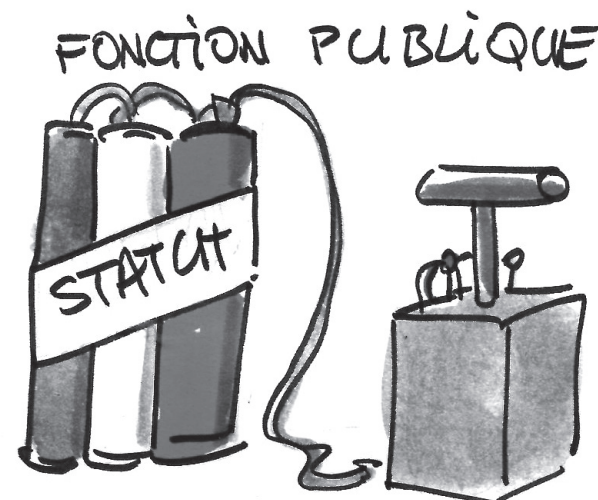
Force Ouvrière s'est positionnée contre cette loi, qui détruit sans ambiguïté, notre statut, nos conditions de travail, notre carrière et notre pouvoir d'achat.

Elle remet en cause notre système de société basée sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la solidarité. Elle remplace le fonctionnaire citoyen par l'agent public soumis à l'arbitraire.

Par des méthodes managériales venues du privé et du système libéral, cette loi veut détruire notre conception du Service public où les fonctionnaires ne sont plus au service de la république, mais bien au service des élus et de leurs politiques.

Parmi les grandes mesures :

- Suppression d'instances de dialogue social (conseil discipline de recours), fusion des Comités Techniques (CT) et Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Commissions Administratives Paritaires (CAP) vidées de leur sens = perte de représentativité, carrière bloquée, moins de protection des agents, rupture d'égalité...
- Généralisation de la contractualisation = mort du statut, précarité accrue, perte d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, retour aux affaires du réseau de connaissance... Cette loi va encourager et accentuer la précarité avec des contrats à durée déterminée (CDD) non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni la titularisation.
- Durcissement des conditions pour les fonctionnaires privés d'emploi, réduction du droit de grève pour certains services...
- Faire subir aux fonctionnaires des détachements d'office quand leur mission sera externalisée vers l'opérateur.



RÉFORME DES RETRAITES FO RÉAFFIRME SA TOTALE OPPOSITION À UN RÉGIME UNIVERSEL DE RETRAITE PAR POINTS !

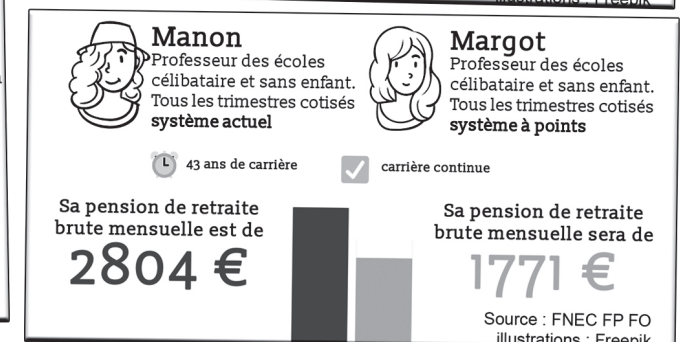
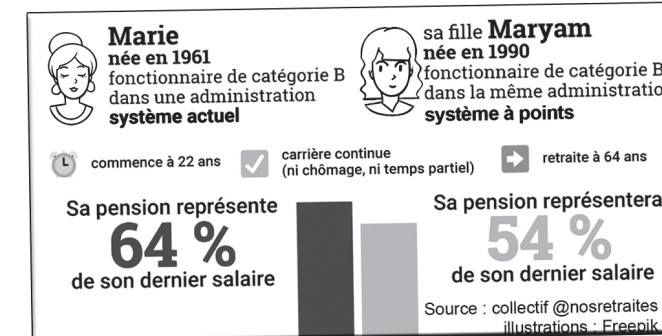
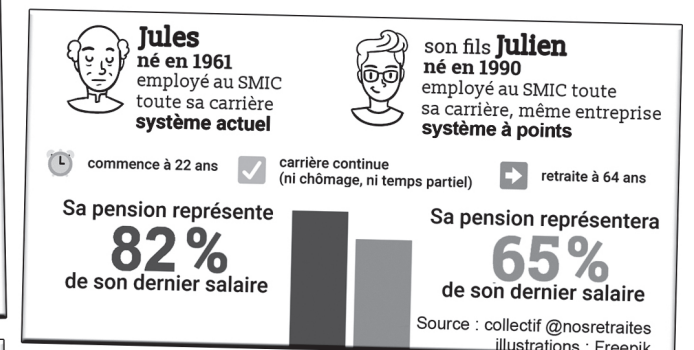
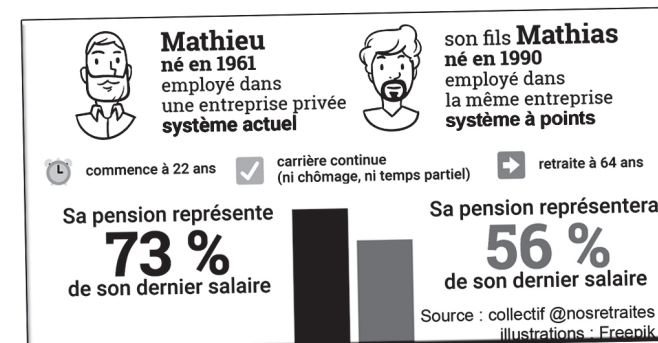
FORCE OUVRIÈRE s'oppose à la mise en place de ce régime universel par points dont l'objectif est de baisser les retraites et de favoriser les assurances et la capitalisation.

Le maintien du départ à 62 ans s'accompagne d'une décote. « L'âge pivot » (64 ans) est prévu pour équilibrer les comptes mais il ne tient ni compte de l'état de santé de bon nombre d'agents ni des différences d'espérance de vie. L'âge de départ à 62 ans devient, en réalité, complètement virtuel, y compris en gardant une durée de cotisation. **Qui pourra, en effet, partir à 62 voire 64 ans avec 43 années de cotisations ?**

Dans un régime de retraite solidaire par annuités, l'employeur s'engage à verser au salarié un certain niveau de pension, les prestations sont donc définies à l'avance. Dans un système universel par points, le Gouvernement peut faire baisser le montant de la pension en diminuant la valeur du point. **La retraite par points, c'est le travail sans fin et le flou sur le montant de la pension.**

Ce régime universel par points sera un facteur aggravant d'injustice entre les fonctionnaires. En prenant en compte l'ensemble de la carrière à la place du traitement des 6 derniers mois et tous les éléments de rémunération, le projet organise des baisses importantes de leurs futures pensions. En particulier, celle des milliers de fonctionnaires ne percevant pas ou peu de primes.

Dans un système universel de retraite à points, le risque est grand d'une baisse mécanique du montant des retraites et pensions.



**Jeudi 5 décembre 2019 :
toutes et tous en grève et dans l'action !**

Les organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-es du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1^{ère} journée de grève interprofessionnelle le jeudi 5 décembre 2019.